

ÉCHANGE DE NOTES (LE 26 AVRIL 1968) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT L'ACCORD DU 13 AVRIL 1967 SUR LES DISPOSITIONS RÉGISSANT LA COORDINATION DES SERVICES DE PILOTAGE À ASSURER DANS LES EAUX DES ÉTATS-UNIS ET DANS LES EAUX CANADIENNES DES GRANDS LACS ET DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT JUSQU'À SAINT-RÉGIS (AVEC UN MÉMOIRE D'ENTENTE).

I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique.*

(Traduction)

MINISTÈRE D'ÉTAT

Le 26 avril 1968

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes en date du 13 avril 1967,<sup>(1)</sup> modifié par l'échange de notes du 6 octobre 1967,<sup>(2)</sup> constituant un accord entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada au sujet des mesures de coordination des services de pilotage qui doivent être assurés dans les eaux des États-Unis et les eaux canadiennes des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis, point oriental extrême.

Le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le Ministre des Transports du Canada ont convenu de certains autres amendements à l'Accord qui sont énoncés dans un mémoire signé par eux le 25 avril 1968 dont une copie ci-jointe est incorporée à la présente note.

J'ai l'honneur de proposer, au nom du Gouvernement des États-Unis, que les dispositions existantes relatives au pilotage, modifiées par le mémoire ci-joint, régissent la coordination des services de pilotage en question à compter du 27 avril 1968. Si le Gouvernement canadien agréé cette proposition, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pièce jointe:

Mémoire d'amendement

*pour le Secrétaire d'État*  
WALTER J. STOESEL, JR.

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1967 n° 4.